



Procédure de conciliation dans l'enseignement secondaire – L'Intersyndicale APESS-FÉDUSE/Ens.-CGFP-SEW/OGBL met l'accent sur la qualité scolaire

Les trois syndicats APESS, FÉDUSE/Ens.-CGFP et SEW/OGBL, réunis en Intersyndicale, ont rencontré en date du 12 février 2015 monsieur le ministre Meisch et ses conseillers pour une première réunion de conciliation sous la direction de Madame Marianne Harles, présidente de la Commission de conciliation.

L'Intersyndicale a clairement

- réaffirmé sa détermination de ne pas accepter une nouvelle détérioration des conditions de travail des enseignants après celle consentie lors des accords de 2007,
- insisté sur le fait que les enseignants participent déjà à l'effort collectif d'assainissement des finances publiques aussi bien en tant que citoyens qu'en tant que fonctionnaires et que toute mesure supplémentaire vis-à-vis des seuls enseignants serait à considérer comme une mesure discriminatoire à leur égard,
- insisté sur le fait que la discussion sur d'éventuelles mesures au sein de l'Education nationale devra porter sur le fonctionnement du système éducatif en général et non pas sur la tâche des seuls enseignants.

Par la suite, plusieurs pistes ont été entamées, visant notamment une amélioration de la qualité de l'enseignement et une diminution des taux d'échec dans les différents ordres d'enseignement.

Monsieur le ministre Meisch a déclaré vouloir dégager des idées plus concrètes et fournir des informations supplémentaires y relatives à l'Intersyndicale avant la prochaine réunion de conciliation en date du jeudi 5 mars 2015.

Dans l'attente des futures discussions, monsieur le ministre Meisch a également annoncé qu'aucun texte législatif relatif à la mesure 118 ne sera déposé tant que la procédure de conciliation sera en cours.

L'Intersyndicale, de son côté, appelle tous les enseignants des lycées et lycées techniques à renoncer à des actions de contestation tant que la procédure de conciliation se déroule dans une atmosphère constructive.

Avant toute conclusion d'un accord avec le MENJE, l'Intersyndicale précise d'ores et déjà qu'elle soumettra les points négociés à l'approbation du corps enseignant au terme d'une consultation démocratique et transparente.

Communiqué APESS- FÉDUSE/Ens.-CGFP-SEW/OGBL

Luxembourg, le 13 février 2015